



REGLEMENT TRAIL DES TORTUES JOGGEUSES 2021

Ce règlement est susceptible d'évoluer entre l'ouverture des inscriptions et le jour de la manifestation, en fonction des décisions prises par les organisateurs pour accueillir au mieux les coureurs en toute sécurité.

Article 1. Date et Présentation

La 11^{ème} édition des TORTUES JOGGEUSES est organisée le **13 JUIN 2021** par l'association CHAUD LES PATTES. Cette manifestation sportive propose 3 épreuves de course à pied et 2 randonnées ainsi que des animations pour les enfants.

- Trois courses à pied :
 - **1 Trail XS de 21 km**
soit en Solo ; ≈ 650m D+ (soit 27 Km effort)
soit en Relais (7 km ≈ 100m D+ + 14 km ≈ 550m D+). Les relais peuvent être mixtes ou non.
 - **1 Trail XXS de 14,5 km**
170m D+ (soit 16 Km effort)
Accessible aux Joëlettes
 - **1 course de 7,5 km** (≈ 100m D+).
Accessible aux Joëlettes.

Ces 3 épreuves sont chronométrées mais également accessibles en allure libre.

- Deux randonnées :
Marches de **10km** (≈ 230 D+) et **15 km** (≈ 310m D+) non chronométrées
- Des animations enfants : 2 km, 1 km, 400 m.

Coordonnées Organisateur
Chaud les Pattes
Chez Mr et Mme Carpano
405 rue du Jacquin
38 140 Apprieu
chaudlespattes@gmail.com



Article 2. Tarifs des Inscriptions

Toutes les inscriptions aux Courses à pied et aux Randonnées devront se faire en ligne sur le site Internet de Chaud les Pattes.

Les inscriptions aux animations enfants se feront sur place, le jour de la manifestation.

	Jusqu'au 18/04/21 (inclus) Inscription Internet	Du 19/04/21 au 30/05/2021 (inclus) Inscription Internet	Du 31/05/21 au 11/06/21 (inclus) Inscription Internet	Le 13 juin 2021 Sur place
Modes de paiements	CB	CB	CB	Espèces ou chèque
Trail XS 21 km Solo	14€	17€	20€	
Trail XS 21 km Relais	17€	19€	22€	
Trail XXS 14,5 km	11€	13€	15€	
Course 7,5 km	6€	8€	10€	
Randonnée 15 km	9€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	9€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	9€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	
Randonnée 10 km	7€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	7€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	7€ (gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)	
Animation enfants 2 km				2€
Animations enfants 1 km et 400 m				1€

Nous reverserons, pour chaque inscription courses à pied et randonnées, 1€ à la ligue contre le cancer.

Article 3. Conditions de participation

Courses à pied

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Des catégories d'âge minimum sont définies pour chaque course à pied, en accord avec le règlement fédéral de la FFA. Aucune des épreuves n'est accessible aux personnes nées après 2005.

	Personnes nées après 2005 (Minimes et catégories inférieures)		Personnes nées en 2004 et 2005 (Cadets)		Personnes nées en 2002 et 2003 (Juniors)		Personnes nées en 2001 et avant (Espoirs, Seniors, Masters)	
Trail XS 21 km Solo (27 km effort)	/		/		/		😊	
Trail XS 21 km Relais	1ère boucle (7 km – 8 km effort)	2ème boucle (14 km – 19 km effort)	1ère boucle (7 km – 8 km effort)	2ème boucle (14 km – 19 km effort)	1ère boucle (7 km – 8 km effort)	2ème boucle (14 km – 19 km effort)	1ère boucle (7 km – 8 km effort)	2ème boucle (14 km – 19 km effort)
	/		😊	/	😊	😊	😊	😊
Trail XXS 14,5 km (16km effort)	/		/		😊		😊	
Course 7,5 km	/		😊		😊		😊	

/	Non accessible à cette catégorie d'âge
😊	accessible à cette catégorie d'âge

Animations enfants

Les animations sont accessibles aux enfants nés :

- **De 2006 (inclus) à 2009 (inclus)** pour le **2km – Benjamins et Minimes** (Poussins acceptés si détenteurs d'une licence d'athlétisme)
- **De 2010 (inclus) à 2014 (inclus)** pour le **1km – Ecole d'athlétisme et Poussins**
- **Après 2014** pour le **400m - Baby Athlé**

La participation des enfants est faite sous la responsabilité des parents

Les animations enfants ne font l'objet d'aucun chronométrage, ni classement.

Randonnées

Aucune condition particulière pour participer.

Pour toutes les épreuves,

- Les mineurs doivent être accompagnés par leurs parents ou fournir une autorisation parentale éditée sur papier libre, datée et signée.
- Compte tenu de la spécificité des parcours sur les différentes épreuves (dénivelé, chemins de terre...), aucune épreuve n'est adaptée aux fauteuils roulants.
- Le Trail XXS de 14,5 km et la course de 7,5 km sont accessibles aux Joëlettes.



Article 4. Inscriptions

Pour les Courses à pied et les Randonnées, toutes les inscriptions doivent se faire sur le site internet de l'association : www.chaudlespattes.fr

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 07 mars 2021

Date limite d'inscription : **11 juin 2021** à 20h00

Mode de règlement accepté : **Cartes bancaires**

Pour les animations enfants, les inscriptions se feront sur place le jour de la manifestation à partir de 07h30 et jusque 10h30

Modes de règlement acceptés : **Espèces** et chèques

Article 5. Dossards

Nombre de dossards maximum

Le nombre de dossards est limité à un total de 500 pour les 2 Trails et la course.

Retrait des dossards

Au gymnase d'Apprieu à partir de 7h30 le 13 JUIN 2021

Le retrait des dossards est stoppé 15 minutes avant le départ de chaque épreuve, soit :

- 8h15 pour le 21km (Solo et Relais)
- 8h45 pour le 14,5km
- 9h15 pour le 7,5km

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant et correctement attaché par des épingles.

Tout engagement est personnel ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Article 6. Licences & Certificats médicaux

Toute participation à une compétition sportive (classante) est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- *d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. [Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées] ;*
- ***ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :***
 - **Fédération des clubs de la défense (FCD) ;**
 - **Fédération Française du sport adapté (FFSA) ;**
 - **Fédération Française handisport (FFH) ;**
 - **Fédération sportive de la police nationale (FSPN) ;**



- **Fédération sportive des ASPTT ;**
 - **Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ;**
 - **Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ;**
 - **Union Française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)**
- *ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie.*

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

La participation aux randonnées ne nécessite ni certificat médical, ni licence.

Article 7. Assurances

Organisateur

L'organisateur est couvert par une **Police Responsabilité Civile Individuelle**, auprès de MAAF Assurance.

Participants

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident physiologique futur ou immédiat.

Article 8. Briefing et chronométrage

Briefing

Un briefing d'avant course OBLIGATOIRE est donné aux participants 5 minutes avant le départ de chaque épreuve de course à pied, soit :

- 8h25 pour le 21km (Solo et Relais)
- 8h55 pour le 14,5km
- 9h25 pour le 7,5km

Chronométrage

Le chronométrage est effectué par un système à puces, avec un secours manuel.

Article 9. Heures de départ

Les heures de départs pour les différentes courses sont les suivantes :

- 21km (Solo et Relais) : 8h30
- 14,5km : 9h00
- 7,5km : 9h30
- Randonnées : départs libres entre 7h30 et 9h30 :
- Animations enfants : à partir de 10h45



Article 10. Ravitaillements

Course à pied

- 1 pour le 7.5km : complet
- 2 pour le 14.5km : complets
- 3 pour le 21km : 1 point eau + 2 complets

Randonnées

- 1 complet pour les 2 parcours de marche (10 et 15 km)

Article 11. Sécurité et Services médicaux

Les services médicaux sont assurés par une association de secouristes agréée.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fait sous son entière responsabilité et l'organisation ne peut être tenue responsable en cas d'accident, blessure, malaise.

Concernant la randonnée, l'organisation garantie que l'itinéraire est fléché. Pour des raisons de sécurité, il est impératif de ne pas quitter cet itinéraire. Attention, nous vous demandons de respecter le code de la route lorsque des voies ouvertes à la circulation sont empruntées.

Article 12. Récompenses et remise des prix

Cadeau participation

Un cadeau est remis au départ :

- Aux 450 premiers coureurs inscrits
- Aux 75 premiers marcheurs inscrits

Prix

Des prix sont remis uniquement aux coureurs en fonction de leur classement et de leur catégorie (voir tableau ci-dessous)

La remise des prix a lieu sur le site d'arrivée à partir de 11h15 pour les 3 courses (les modalités de remise des prix pourront être modifiées selon les exigences liés au contexte sanitaire)

	Années de naissance	Trail 21 km Solo	Trail 21 km Relais	Trail 14,5 km	Course 7,5 km
Scratch (M et F)	toutes	premier	3 premiers	premier	premier
Ca - Cadets (M et F)	2004 - 2005				3 premiers
JU – Juniors (M et F)	2002- 2003			3 premiers	3 premiers
ES – Espoirs (M et F)	1999 - 2001	3 premiers		3 premiers	3 premiers
SE – Seniors (M et F)+ M0	1982 – 1998	3 premiers		3 premiers	3 premiers
MA – Masters (M et F) M1 à M10	1981 et avant	3 premiers		3 premiers	3 premiers
M1+M2– Masters 1 (M et F)	1972 - 1981	premier		premier	premier
M3+M4 – Masters 2 (M et F)	1962 - 1971	premier		premier	premier
M5+M6 – Masters 3 (M et F)	1952- 1961	premier		premier	premier
M7+M8 – Masters 4 (M et F)	1942- 1951	premier		premier	premier
M9+M10 – Masters 5 (M et F)	1941 et avant	premier		premier	premier

La randonnée et les animations enfants ne font appel à aucun chronométrage ni classement ; ces épreuves n'entraînent pas de remise des prix.

Nota bene :

- Il n'y a pas de cumul de prix possible
- Seuls les coureurs présents à la remise des prix peuvent prétendre à leurs récompenses



Article 13. Interdictions

Les bicyclettes, engins à roulettes (hors Joëlettes) et/ou motorisés ainsi que les chiens pour accompagner les participants sont formellement interdits sur le parcours.

Article 14. CNIL

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et si possible numéro de dossier.

Article 15. Annulation des Epreuves / Remboursement

Annulation des épreuves par l'organisateur

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Annulation de la part d'un concurrent

En cas de forfait d'un concurrent, la demande de remboursement des frais d'inscription doit être faite **au plus tard le 13 juin 2021** avec **présentation obligatoire d'un certificat médical**

- Par mail à l'adresse : chaudlespattes@gmail.com
- Ou par courrier à : Chaud les pattes ; chez Mme Carpano ; 405 rue du Jacquin ; 38140 Apprieu

En cas de non-respect de ces 2 conditions (délai et certificat médical), les frais d'inscription restent acquis à l'association.

Dispositions spécifiques COVID-19

En cas d'annulation des épreuves pour raisons sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée sur demande du participant.

Article 16. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 17. Equipement / Comportement des participants / Abandon

Tout participant doit s'équiper en fonction de la météo du jour.
Une réserve d'eau d'au moins 0,5L est fortement conseillée sur tous les parcours.

Les concurrents se doivent secours et entraide.

Les secouristes présents sur l'épreuve ont toute autorité pour mettre hors course et arrêter un concurrent selon les critères médicaux, ou tout signe pouvant traduire un état dangereux pour le concurrent : déshydratation, hypothermie, blessure...

Merci également de respecter les bénévoles présents aux départs et arrivées et le long du parcours, de suivre leurs consignes et rester courtois avec eux.



En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement prévenir : un signaleur, un responsable du poste de secours ou de ravitaillement le plus proche et restituer son dossard.

Mesures sanitaires – Covid-19

Des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19 pourront être imposées en fonction de la situation sanitaire au moment de la manifestation.

Les mesures adoptées seront fonction des instructions imposées par les autorités. Elles seront communiquées sur le site Internet et sur place le jour de la manifestation.

Exemples de mesures possibles : port du masque au départ et à l'arrivée ; sens de circulation ; départs par vagues ; utilisation de gel hydro-alcoolique ; créneaux horaires pour le retrait des dossards ; ravitaillement distribué par les bénévoles (pas de self-service) ; pas d'affichage des résultats sur place (consultation en ligne) ; protocole de remise des récompenses allégé...

Article 18. Acceptation du règlement

Le paiement de l'inscription au Trail des Tortues Joggeuses implique l'acceptation sans réserve par chaque concurrent de ce règlement. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète de son parcours. Le non-respect de cette règle entraîne aussitôt la disqualification du coureur.